



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

**Municipalité de
Saint-Pierre-les-Becquets
MRC de Bécancour
Province de Québec**

AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :
 - Règlement # **2024-176** concernant la démolition d'immeuble

Le règlement vise à :

 - régir la démolition d'immeuble sur le territoire de la municipalité
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et est entré en vigueur le 21 mars 2024, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal du 110, rue des Loisirs durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, le 21 mars 2024



Martine Lafond

Signé le 2024-03-21 09:59:41 EDT

Martine Lafond,
Directrice générale et greffière-trésorière